

DÉPÔT DE LA THÈSE

Avant la soutenance

Au moins 3 mois avant

Demande de confidentialité, si nécessaire (voir fiche « Diffusion de la thèse »).

2 à 3 mois avant

Dépôt du manuscrit dans ADUM pour validation du jury par l'école doctorale et transmission du manuscrit aux rapporteurs. Ce 1^{er} dépôt est nécessaire à la procédure de soutenance mais ne sera pas rendu public. Vérifiez les métadonnées de la thèse dans ADUM (directeur de thèse, co-directeur et/ou co-encadrant le cas échéant, laboratoire, titres, ...). Si vous ne pouvez pas corriger des métadonnées vous-mêmes, rapprochez-vous de votre école doctorale.

1 mois avant

Prenez contact avec le service thèse de la bibliothèque de votre établissement référent pour fixer un rendez-vous. Votre établissement référent est indiqué dans votre profil ADUM et les adresses correspondantes sont disponibles dans le [guide de la soutenance](#).

Ce rendez-vous vise notamment à vous attribuer un numéro national de thèse (NNT), vérifier la conformité du manuscrit, vous orienter sur le mode de diffusion de votre thèse.

ATTENTION : La tenue de ce rendez-vous est obligatoire avant toute soutenance.

Après la soutenance

1 à 3 mois après

Dépôt du manuscrit définitif dans ADUM (informez-en ensuite par mail le ou la bibliothécaire en charge de votre dossier). Délai indicatif : 1 mois pour les corrections mineures, 3 mois pour les corrections majeures.

Validation du dépôt

Pour nous permettre de valider votre dépôt de thèse :

- Respectez les modifications demandées sur la page de titre lors du rdv de 1^{er} dépôt.
- Les « Conditions de dépôt légal » consignant le choix de diffusion doivent être signées et déposées dans l'« Espace dépôt du document relatif à la diffusion » dans ADUM.
- Les documents de soutenance (PV et rapport) signés doivent avoir été déposés dans ADUM par le directeur ou la directrice de thèse.

Attestation de réussite

Une fois votre dépôt validé par la bibliothèque, la scolarité ou l'école doctorale pourra générer votre attestation de réussite. La demande de fabrication du diplôme se fait auprès de la scolarité.

ATTENTION : L'attestation de réussite n'est pas générée si nous ne pouvons pas valider le dépôt. Votre dépôt de thèse ne peut pas être validé si le manuscrit définitif, les conditions de dépôt légal et les documents de soutenance signés ne sont pas présents dans ADUM.